

22G16

22G16

Légende

Carte des titres miniers

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Expé
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désarmement, R-Révoqué
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Expé
 N-Refus de renouveler, Z-Désarmement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Expé
 N-Refus de renouveler, Z-Désarmement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Aire de titres en traitement
 Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)
 Territoire arpenté non désignable
 Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim
 Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BES)
 Aire d'extraction
 Autorisation sans bail
 Certificat d'autorisation
 Déclaration de conformité
 CM (concession minière) ou
 BM (bail minier)
 BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)

Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure gauche identifie la substance extraite et celle dans la partie droite le statut du site d'extraction

Substance extraite
 A) Argent, B) Sable de silice, C) Pierre d'impureté, D) Pierre d'impureté, E) Minerai de fer, F) Pierre concassée, G) Sable, H) Pierre concassée, I) Indéterminé, J) Terre grise, K) Minerai de fer, L) Pierre concassée, M) Minerai de fer, N) Minerai de fer, O) Minerai de fer, P) Minerai de fer, Q) Minerai de fer, R) Minerai de fer, S) Minerai de fer, T) Minerai de fer, U) Minerai de fer, V) Minerai de fer, W) Minerai de fer, X) Minerai de fer, Y) Minerai de fer, Z) Minerai de fer

Statut du site d'extraction
 O) Ouvert, F) Fermé, N) Non autorisé, T) En traitement

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure
 Territoire réservé à l'État ou soustrait au jalonement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
 Périmètre urbanisé
 Territoire soustrait au jalonement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
 Territoire où le droit de jalonement et de désignation sur carte est temporairement suspendu
 Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure
 Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
 Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

Entente d'Eeyou Itchee Baie-James

Terres de catégorie II
 Terres de catégorie III
 Entente Pilogan

Entente Première Nation Abitibiwinini

Entente Pilogan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

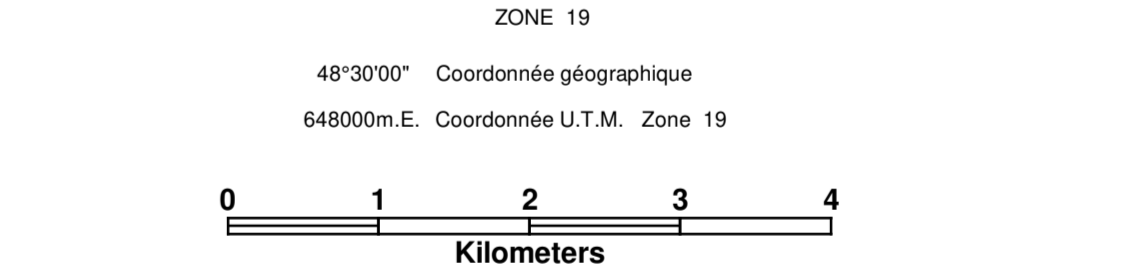
Nissinan de Besiamite, Essipk, Mashveulash, Nutsahkuan

Frontières

Frontière internationale
 Frontière interprovinciale
 Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 2020 est de 18° 15' ouest avec une variation annuelle décroissante de 9,3".
 Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 19

49°30'00" Coordonnée géographique
 684000m E. Coordonnée UTM, Zone 19



AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

